



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 7 novembre 2022

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant le budget 2023

No 18/2022 – séance du 12 décembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

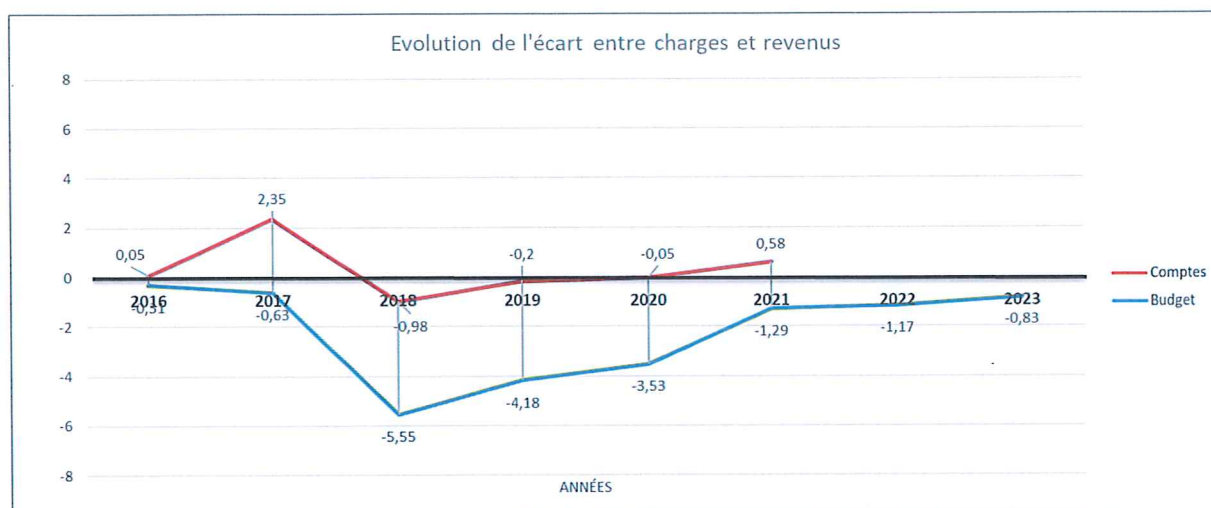
En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, et de notre règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2023.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des Finances et relations extérieures (DFIRE).

Le budget 2023 prévoit un excédent de charges de CHF 67'029 correspondant à 0.83 % du budget.

CHF	Budget 2023	Budget 2022
Charges	8'013'708	7'772'099
Revenus	7'946'679	7'680'655
Résultat	-67'029	-91'444

L'évolution de l'équilibre charges/revenus au niveau des comptes montre, de manière empirique, que la prudence de la Municipalité dans ses dépenses et recettes supplémentaires nous permet d'envisager un exercice comptable 2023 équilibré, sauf événements extraordinaires tels que surprise péréquative ou rentrées financières dans la position 210 nettement inférieures à notre planification.



Légende : Vue d'ensemble de l'évolution de l'équilibre budget/comptes

Nous pouvons clairement observer un retour progressif à l'équilibre financier car les gros travaux de réfection de nos infrastructures routières sont maintenant terminés.

Les montants de la participation à la cohésion sociale et au fonds de péréquation nous ont été communiqués par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

2 Remarques générales

Le budget 2023 se caractérise par un excédent de charges maîtrisé, malgré les incertitudes que 2023 nous réserve, telles que les effets de la crise énergétique, les travaux liés à l'ASET et la participation à la cohésion sociale, notamment.

Cependant, la Municipalité constate que les rentrées fiscales 2022 (état à fin octobre 2022, y compris prévisions à décembre 2022) sont à la hauteur de nos attentes.

Bases d'élaboration du budget 2023 :

- Coefficient d'impôt communal pour 2022 à 72.5 % ;
- Valeur du point d'impôt communal CHF 63'309.- ;
- Population 2023 de référence de 1'900 habitants ;
- Acomptes calculés par la DGAIC pour la participation à la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière ;
- Coût à l'habitant annoncé par le Codir de l'ASIRE ;
- Coûts annoncés par l'EFAJE.

2.1 Administration générale

Position 110 – Administration

- 110.301.01 Traitements du personnel administratif et d'exploitation.
- Augmentation de charges : CHF 15'000

L'analyse de l'année 2022 a démontré que l'allègement du cahier des charges du greffe adjoint, par la reprise de sa tâche relative au Contrôle des habitants par une personne supplémentaire, était une très bonne réponse à la charge de travail de plus en plus grandissante, comme déjà informé.

Concernant le personnel extérieur, la tenue de la déchèterie le lundi soir, par 2 personnes autres que nos employés communaux, est également la réponse adéquate à la charge de travail de nos collaborateurs.

Ce budget tient compte d'un IPC compensé à 100% mais plafonné à 3%. L'IPC sera calqué sur la décision du Canton.

110.317.00 Réceptions et manifestations

- Diminution de charges : CHF 22'000

Pas de grandes manifestations prévues en 2023. La Municipalité remercie encore une fois le Conseil communal pour son soutien aux 10 ans de Montilliez dans le cadre de l'adaptation budgétaire 2022.

110.318.03 Honoraires PECC

- Augmentation de charges : CHF 15'000

Comme annoncé lors de la demande de modification du budget 2022, les travaux de lancement du PECC se déroulent sur deux exercices comptables. Dès lors, ce montant nous permettra de finaliser la préparation de la mise en œuvre des actions choisies par la Municipalité.

110.465.00 Participations et subventions de tiers

- Augmentation de revenus : CHF 18'000

Aide cantonale pour la mise en œuvre du PECC de CHF 15'000 en lien avec 110.318.03

Position 180 – Transports publics

180.352.07 Participation à des charges de trafic

- Augmentation de charges : CHF 16'900

Participation de Montilliez aux coûts du bassin versant 5.

2.2 Finances

Position 210 – Impôts

210.400.01 Impôt sur le revenu des personnes physiques

- Augmentation de revenus : CHF 150'000

Compte tenu de l'évolution 2022 de cette position, la Municipalité pressent que ces revenus seront atteints en 2023.

210.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

- Augmentation de revenus : CHF 30'000

Après analyse empirique, nous pouvons adapter les revenus de ce poste.

Position 220 – Service financier

220.352.02 Charges de péréquation – Alimentation fonds

- Diminution des charges : CHF 47'975

Lié à la valeur du point d'impôt communal plus bas utilisée pour les acomptes 2023.

220.352.04 Correction sur prévision péréquation

- Augmentation de charges : CHF 18'200

Prévision effectuée sur budget prévisionnel qui corrige le montant des acomptes.

220.452.01 Péréquation – Rétrocession population

- Augmentation de revenus : CHF 26'495

Résultat lié à la couche de population du système péréquatif.

220.452.02 Péréquation – Rétrocession solidarité

- Augmentation de revenus : CHF 155'780

Résultat lié à la couche de solidarité du système péréquatif.

220.452.03 Péréquation - Rétrocession des thématiques

- Diminution de revenus : CHF 137'015

Effet post travaux de remise en état de nos infrastructures routières.

2.3 Domaines et bâtiments

Position 320 – Forêt

320.314.02 Entretien des chemins forestiers

- Augmentation de charges : CHF 11'000

Réfection de la barrière du Bois de Chavannes à Dommartin.

320.352.01 Participation aux charges du Groupement forestier

- Augmentation de charges : CHF 18'000

Participation sur la perte d'exploitation de CHF 136'700. Contribution de Montilliez à l'hectare.

Position 351 – Bâtiments administratifs

351.311.00 Achat de mobilier et de matériel

- Augmentation de charges : CHF 10'000

Nous avons constaté que des doubles de clés non autorisées sont en circulation et permettent d'ouvrir et d'utiliser nos locaux communaux (refuge, grande salle, etc...) de manière illicite. La somme de CHF 10'000 est prévue afin de pouvoir changer 12 cylindres et d'acquérir 80 clés ad'hoc, ainsi qu'un système de gestion informatique. Nous débuterons ainsi la mise en œuvre du nouveau plan de fermeture. Ce dernier s'étale sur 2 années. Le coût global de la migration des fermetures électroniques est devisé à CHF 50'000.

- 351.312.02 Achats et consommation de gaz
- Augmentation de charges : CHF 3'000

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

- 351.312.03 Achats et consommation d'électricité
- Augmentation de charges : CHF 2'250

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

- 351.331.01 Amortissements obligatoires
- Augmentation de charges : CHF 35'700

Début de l'amortissement de la transformation du bureau de l'administration suite aux travaux selon préavis 12-2022.

Position 354 – Temple de Poliez-le-Grand

- 354.314.01 Entretien du Temple
- Augmentation de charges : CHF 12'500

L'augmentation est liée principalement à :

- CHF 10'000 : changement de l'orgue car la réparation n'est plus possible eu égard à la vétusté de l'instrument
- CHF 700 : lutte contre les mouches
- CHF 1'500 : changement éclairage

Position 356 – Collège de Dommartin

- 356.312.02 Achats et consommation de gaz
- Augmentation de charges : CHF 2'800

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

Position 357 – Collège de Naz

- 357.312.02 Achats et consommation de gaz
- Augmentation de charges : CHF 2'200

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

Position 358 – Collège de Poliez-le-Grand

- 358.312.02 Achats et consommation de gaz
- Augmentation de charges : CHF 8'000.

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique

Position 359 – Collège de Sugnens

- 359.312.02 Achats et consommation de gaz
- Augmentation de charges : CHF 4'100

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

Position 360 – Grande salle de Dommartin

- 360.311.01 Achats de mobilier et matériel
- Augmentation de charges : CHF 2'200

Changement de cylindres suite au nouveau plan de fermeture.

- 360.312.02 Achats et consommation de gaz
- Augmentation de charges : CHF 2'100

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

Position 361 – Four à pain Naz

- 361.311.01 Achats de mobilier et matériel
- Augmentation de charges : CHF 1'400

Changement de cylindres suite au nouveau plan de fermeture.

- 361.427.01 Locations
- Augmentation de revenus : CHF 2'100

Location de notre salle à l'ASIRE, pour suivi psychologique d'un élève.

Position 362 – Grande salle de Poliez-le-Grand

- 362.311.01 Achats de mobilier et matériel
- Augmentation de charges : CHF 5'000

Changement de cylindres suite au nouveau plan de fermeture.

362.314.01 Entretien

2ème étape d'amélioration. Il s'agira de mettre à niveau l'éclairage de la scène. Pour rappel, les travaux d'amélioration de la sonorisation ont été effectués en 2019. La Municipalité a décidé de ne pas réaliser les travaux prévus au budget 2022 eu égard à la hausse des coûts des matières premières et aux délais de livraison.

Position 363 – Grande salle de Sugnens

- 363.314.01 Entretien de la grande salle
- Augmentation de charges : CHF 1'500

Changement de cylindres suite au nouveau plan de fermeture.

Position 364 – Maison de commune de Sugnens

- 364.314.01 Entretien de la maison de commune
- Augmentation de charges : CHF 2'000

L'augmentation est liée à :

- CHF 5'000 pour le changement de divers appareils électroménagers arrivant en fin de vie
- CHF 5'000 pour l'entretien de baignoires.

Position 369 – Carrée de Sugnens

- 369.314.01 Entretien
- Augmentation de charges : CHF 4'000

Changement de la clôture du jardin.

Position 371 – Couverts, fontaines + poids public

- 371.314.01 Entretien
- Augmentation de charges : CHF 14'000

La Municipalité a effectué une analyse de l'état des bassins de nos fontaines dans les 4 villages. Nous allons procéder à l'entretien de chaque bassin à raison d'un par année. En 2023, c'est la fontaine située au centre du village de Poliez-le-Grand qui sera assainie.

Des introductions pour 2 systèmes d'arrosage sont également prévues aux abords des fontaines.

Position 374 – Local de voirie et SDIS

- 374.311.01 Achat de mobilier et de matériel
- Augmentation de charges : CHF 3'400

L'augmentation est liée à :

- CHF 11'000 : Construction d'une armoire électrique permettant :
 - Mise à disposition de l'électricité nécessaire lors de manifestations ;
 - Mise à disposition de l'électricité pour ScolaCar qui nous loue 2 places de parc pour ses véhicules de transports d'élèves. ScolaCar participe aux coûts d'installation.
- CHF 1'800 : Changement de cylindres suite nouveau plan de fermeture.

- 374.314.01 Entretien
- Augmentation de charges : CHF 7'000

La SUVA ayant revu ses exigences en matière de sécurité relatives au stockage des pellets, les normes ont été modifiées et une mise en conformité de notre local (multigaz, électro, ventilation) est nécessaire.

2.4 Travaux

Position 430 – Routes

- 430.311.04 Achat de matériel et de machines
- Augmentation de charges : CHF 5'500

Acquisition d'un broyeur latéral pour l'entretien des bords de routes

- 430.312.03 Achat électricité pour éclairage public
- Augmentation de charges : CHF 3'300

Prévision suite à la hausse des coûts liée à la crise énergétique.

Position 440 – Cimetières

- 440.314.05 Entretien cimetières
- Augmentation de charges : CHF 8'000

Remise en état du mur et de ses fondations au cimetière de Sugnens.

Position 442 – Espaces verts, étangs, zone de loisirs

- 442.314.02 Entretien espaces verts
- Augmentation de charges : CHF 12'000

Mise en place d'un arrosage automatique dans les 4 villages. Ceci nous permettra d'économiser du temps d'arrosage pour nos collaborateurs, évalué à 150 heures de travail, ainsi que des heures de fonctionnement du tracteur.

Position 451 – Déchèterie

- 451.311.04 Achats de machines et matériel d'exploitation
- Augmentation de charges : CHF 3'500

L'augmentation est liée à :

- CHF 2'000 : Changement des panneaux d'information Valorsa sur les diverses zones de collecte.
- CHF 1'500 : Changement de cadenas suite nouveau plan de fermeture.

Position 460 – Réseaux d'égouts et d'épuration

- 460.314.01 Entretien des canalisations et collecteurs
- Augmentation de charges : CHF 40'000

Travaux planifiés à Poliez-le-Grand au chemin du Bandalet, chemin de l'Eglise et Quartier du Chêne.

- 460.481.01 Prélèvement au fonds pour l'épuration des eaux
- Augmentation de revenus : CHF 41'000

Financement des travaux prévus aux postes 460.314.01/02 par prélèvement sur le fonds.

2.5 Instruction publique et cultes

Position 521 – ASIRE

- 521.352.01 Participation à l'ASIRE
- Augmentation de charges : CHF 80'000

L'augmentation est liée à :

- Mise en service du nouveau collège de Thierrens
- Mise en service de la salle de gym de Court-Champ au second semestre
- Mise en service du nouveau collège d'Essertines-sur-Yverdon
- Reprise des transports par ScolaCar sur l'ensemble de l'année

2.6 Police

Position 610 – Corps de police

- 610.351.00 Part aux charges cantonales
- Diminution de charges : CHF 13'880

Participation aux coûts du corps de police cantonale.

2.7 Sécurité sociale

Position 720 – Prévoyance sociale

- 720.351.05 Participation à la cohésion sociale
- Diminution de charges : CHF 162'950

Effet en lien avec la valeur de notre point d'impôt ainsi que l'accord Canton/Communes pour la reprise d'une part des frais par le Canton.

- 720.351.08 Participation des revenus conjoncturels à la PCS
- Augmentation de charges : CHF 50'145

Facture d'acompte du Canton.

- 720.352.02 Participation à l'accueil de jour des enfants EFAJE
- Augmentation de charges : CHF 20'000

Très mauvaise planification financière de l'EFAJE pour 2023. Coûts supplémentaires liés au passage de 41.5 à 40 heures par semaine du personnel terrain.

- 720.451.06 Correction sur prévision facture sociale
- Diminution de revenus : CHF 29'300

Prévision effectuée sur budget prévisionnel qui corrige le montant des acomptes.

2.8 Services industriels

Position 810 – Service des eaux

- 810.312.01 Achats et consommation d'eau
- Augmentation de charges : CHF 28'000

Prévision de consommation auprès de :

- AIEHJ : 40'000 m³ à CHF -.35
- AIAE : 105'000 m³ à CHF 1.20

- 810.481.03 Prélèvement au fonds pour l'épuration des eaux
- Augmentation de revenus : CHF 26'000

Prélèvement sur fonds pour postes « entretiens » N° 810.314.03 / 810.314.04 / 810.315.06

3 Analyse des chiffres

3.1 Autofinancement

La marge d'autofinancement (cash-flow) se calcule en déduisant du total des charges et des revenus, les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserves (rubriques 38 et 48) et les imputations internes (rubriques 39 et 49).

Capacité d'autofinancement : **5.6 %**

0% - 10% Faible

10% - 20% Moyen

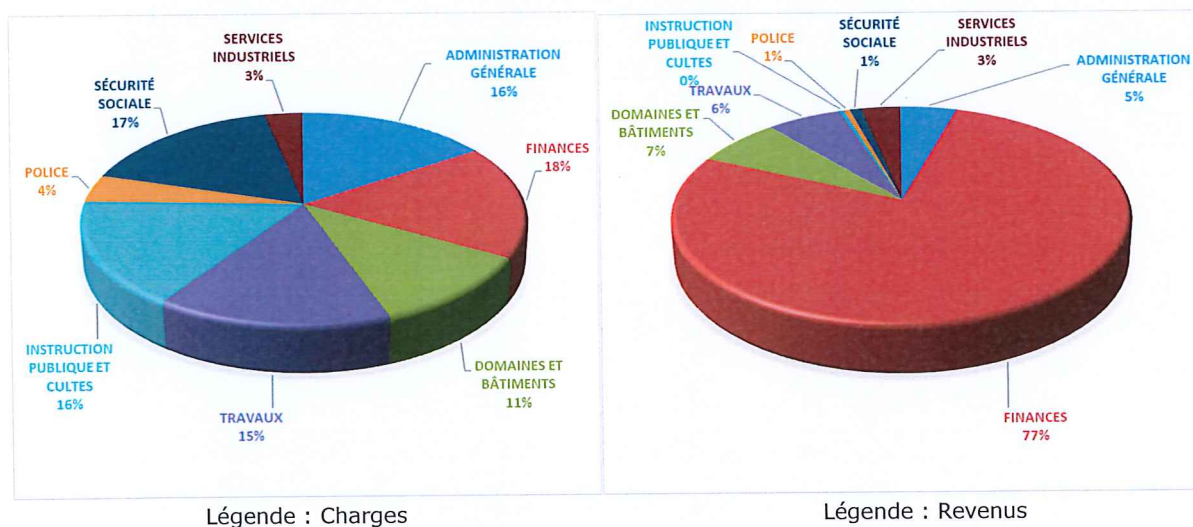
20% et plus. Bon

	Budget 2023 - CHF
Total des charges	8'013'708
Amortissements	75'300
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	525'343
Attribution financements spéciaux	10'000
Imputations internes	366'550
Charges nettes	7'036'515
Total des revenus	7'946'679
Prélèvements sur fonds de réserve	32'000
Prélèvement sur les financements spéciaux	95'000
Imputations internes	366'550
Revenus nets	7'453'129
Marge d'autofinancement	416'614

3.2 Charges et revenus par nature

Comme à l'accoutumée, l'impôt est notre source de revenu principal (61.2%) et plus particulièrement les impôts sur les PP et les PM qui représentent 71.8% du poste « finances ».

Répartition des charges et revenus



4 Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- vu le préavis N° 18/2022 de la Municipalité de Montilliez du 7 novembre 2022,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2023 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité de Montilliez dans sa séance du 7 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Daniel Leuba



La Secrétaire :

Monique Pahud



Délégué municipal : Leuba Daniel

Annexe : Budget 2023